





Cette communication a été financée avec le soutien de la Commission européenne.

Elle n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'úsage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

SEJOURS D'ETUDES A L'ETRANGER Année Universitaire 2022-2023 Programme ERASMUS+

GENERALITES

Les étudiants de toutes les filières inscrits à l'Université de Caen Normandie peuvent effectuer un séjour d'études à l'étranger (en DUETI, L2, L3, M1 ou M2) dans le cadre d'un programme ERASMUS+.

Etudier à l'étranger n'est pas une décision qui se prend à la légère, mais doit faire partie d'un véritable PROJET D'ETUDES. En conséquence, aucun désistement ne sera accepté, excepté en cas d'échec aux examens de juin.

Toute scolarité effectuée à l'étranger sera validée dans le système français au vu du relevé des résultats délivrés par l'Université d'accueil, mentionnant les notes et les crédits obtenus.

AIDES FINANCIERES

Le versement de ces aides aux étudiants reste conditionné par l'obtention effective des fonds demandés par l'Université auprès des organismes financeurs.

Union Européenne: L'aide financière dépend du pays d'accueil et est calculée en fonction de la période effective de mobilité.

- Pour les séjours d'études dans les pays du **Groupe 1** (Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède) l'aide financière est de **330 € par mois**.
- Pour ceux du Groupe 2 (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal) l'aide financière est de 270 € par mois.
- Pour ceux du Groupe 3 (Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie) l'aide financière est de 210 € par mois.

Modalités de paiement : 1^{er} versement (70 %) à réception de l'attestation de présence, solde (30 %) en fin de mobilité après le 2^{ème} test de langue et après soumission du rapport Erasmus+ en ligne.

ATTENTION: le montant de l'aide financière Erasmus+ est calculée en fonction du nombre de jours exact de votre mobilité (période d'examens comprise). Cela signifie qu'en fin de mobilité le montant de la bourse initialement prévu est recalculé et peut varier à la hausse ou à la baisse.

Région Normandie: Seuls les étudiants âgés de moins de 31 ans dont le foyer fiscal est en Normandie et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 30 000€ peuvent prétendre à une aide financière dans le cadre de ce dispositif. Le nouveau dispositif de la Région Normandie s'appelle Passmonde. Pour compléter le dossier d'aide de la Région, vous devez consulter https://passmonde.normandie.fr/.

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AMI): les boursiers sur critères sociaux percevront une aide à la mobilité selon la durée de leur séjour d'études et leur échelon (critères votés par la Commission Relations Internationales – séance du 3 juillet 2015):

Echelon	année	semestre
4, 5, 6, 7	3 600 €	2 400 €
1, 2, 3	2 800 €	2 000 €
0bis	2 000 €	1 200 €

- Pour en bénéficier, vous devez compléter la demande type disponible sur note site internet et la joindre à votre dossier de candidature.
- Candidats inéligibles: Les étudiants ayant déjà bénéficié de 9 mensualités à l'Aide à la Mobilité Internationale (AMI).

Ces aides seront versées sur votre compte bancaire français. Ce compte ne doit en aucun cas être clôturé dans les deux ans qui suivent le dépôt de la candidature.

Les étudiants n'ont pas de dossier complémentaire à constituer pour l'obtention des aides financières Erasmus+ et AMI. Le Pôle Programmes Mobilité Internationale se charge de leur mise en place en lien avec les organismes financeurs. Pour le dispositif Passmonde, une demande doit être déposée sur le site internet de la Région Normandie avant le départ en mobilité.

Attention: Aucune aide financière ne sera versée si les documents demandés par le Pôle Programmes Mobilité Internationale (PPMI) ne sont pas retournés aux dates limites. (Voir au verso : « documents à retourner au PPMI)

DEMARCHES A EFFECTUER OBLIGATOIREMENT AVANT LE DEPART

Inscriptions administrative et pédagogique à UNICAEN -D.E.V.E. (Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante) et UFR-Certificat de scolarité 2022/2023, un exemplaire à votre famille et un exemplaire à téléverser sur le portail Moveon.

Procuration à un proche –compte bancaire ou postal, organismes divers-

<u>Assurance maladie</u>: pour les destinations européennes, se munir de la carte européenne d'assurance maladie. Pour les destinations hors Europe, vous renseigner auprès de votre centre d'assurance maladie.

Dossier de demande d'aide financière « Passmonde » auprès de la Région Normandie pour les étudiants éligibles.